

Antenne d'AUBIERE
29 Rue Roche Genes – 63170 AUBIERE

Antenne de BRON
30 Rue Lionel Terray – 69500 BRON

Antenne de SEYSSINS
1 Avenue Louis Vicat – 38180 SEYSSINS



**DOSSIER D'INSCRIPTION AUX TESTS D'ENTREE EN
FORMATION D.E.JEPS
(Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport)
Spécialité « Perfectionnement sportif »
Mention « Tennis »
2022-2023**

Antennes de Formation :

- de Seyssins
- de Bron

Dossier complet à retourner avant le **lundi 02 mai 2022 à :**
**Ligue de Tennis - Centre de Formation aux Métiers du
Tennis Auvergne – Rhône-Alpes
30 Rue Lionel Terray – 69500 BRON**

FORMATION D.E.JEPS TENNIS

Le métier

Le D.E.JEPS mention Tennis confère à son titulaire les compétences pour :

- la conception d'un projet de développement
- la coordination et la mise en œuvre d'un projet de développement
- la conduite d'une démarche de perfectionnement sportif, à savoir la démarche d'enseignement et la démarche d'entraînement ainsi que la démarche de formation de cadres
- l'encadrement du tennis en sécurité

Lieu d'exercice

Le D.E.JEPS mention Tennis permet d'exercer une activité dans le cadre des structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs. Il met en œuvre des actions sportives et de développement, enseigne la discipline de façon individuelle ou collective à tous publics et à tous niveaux.

Exigences préalables à l'entrée en formation

- être ou avoir été classé 15/2
- être capable de justifier d'une expérience d'enseignement du tennis d'au moins 90 heures sur une saison sportive ou être titulaire du CQP-AMT ou du CQP-ET

Conditions d'inscription

- dossier d'inscription à remplir et à retourner complet **par courrier avant le lundi 02 mai 2022**
 - Adresse postale : 30 rue Lionel Terray, 69500, BRON
- tests d'entrée organisés les 23 et 24 mai 2022 au Centre de Ligue de Seyssins (1 avenue Louis Vicat – 38180 SEYSSINS) et les 30 et 31 mai 2022 au Centre de Ligue de Bron (30 rue Lionel Terray – 69500 BRON)

Contacts	Administratif : 04 72 00 36 75 – formation.auvergnerhonealpes@fft.fr Responsable UC1 / UC2 : Jean-Rémi SALLE : 06 81 50 42 74 – jean-remi.salle@fft.fr Responsable UC3 / UC4 : Magali NIZET : 06 18 43 70 84 – magali.nizet@fft.fr
Date de clôture des inscriptions	Lundi 02 mai 2022
Dates et lieu des tests d'entrée	Lundi 23 et mardi 24 mai 2022 au Centre de Ligue de Seyssins Lundi 30 et Mardi 31 mai 2022 au Centre de Ligue de Bron
Dates et lieux de la formation	1) Du 24 août 2022 au 30 juin 2023 (session en 1 an, antennes de Bron et Seyssins) 2) Du 5 septembre 2022 au 30 juin 2024 (session en 2 ans, antenne de Bron uniquement)
Volume et contenus de formation	700 heures minimum en centre et 500 heures minimum en club (session en 1 an) 1000 heures minimum en centre et 1000 heures minimum en club (session en 2 ans) UC1 : concevoir un projet d'action UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action UC3 : conduire une démarche de perfectionnement sportif UC4 : encadrer le tennis en sécurité
Financement de la formation	Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation Plan de Développement des Compétences (salarié en CDD ou CDI) Compte Personnel de Formation Transition Professionnelle Financement Région, Pôle Emploi Financement personnel/club

1. ETAT CIVIL

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Nationalité : Française Autre (à préciser :)
Adresse :
.....
CP – Ville :
Téléphone :
Courriel :@.....
Numéro de sécurité sociale :

PHOTO

2. SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

NIVEAU DE FORMATION

aucun diplôme Brevet des collèges BEP – CAP Bac techno/pro
 Bac général DEUG – DUT – BTS Bac + 3 ou plus :

DIPLOMES SPORTIFS ET FEDERAUX

arbitrage/juge-arbitrage : date et lieu :
 CQP-AMT / ET : date et lieu :
 Autres Diplômes d'Etat obtenus :

SITUATION SOCIO PROFESSIONNELLE

Vous êtes salarié(e) : OUI NON
Si salarié, type de contrat : CDI CDD

Vous êtes demandeur d'emploi : Inscrit à Pôle Emploi : OUI NON
Bénéficiaire du RSA : OUI NON Bénéficiaire de l'ARE : OUI NON

Autre situation :

étudiant travailleur indépendant autre : précisez :

Choix du centre de formation

Merci de nous indiquer le centre de formation que vous souhaitez intégrer en priorité :

Site de Bron : choix n° Site de Seyssins : choix n°

Le Centre de Formation reste décisionnaire et se réserve le droit de modifier ce choix en fonction du positionnement

3. RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE CLUB EMPLOYEUR POUR L'ANNEE 2022-2023

Êtes-vous à la recherche d'un club d'accueil ? OUI NON

Si non, renseignements sur votre structure d'alternance (sous réserve de validation par le Centre de Formation)

Nom Club : N° Club FFT :

Adresse :

CP : Ville :

Président(e) du club :

Portable : E-mail :

Nom du tuteur ou du maître d'apprentissage (moniteur ou professeur du club) :

.....

Portable : E-mail :

Numéro de carte professionnelle du tuteur (**obligatoire**) :

4. FINANCEMENT DE LA FORMATION

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage | <input type="checkbox"/> Compte Personnel de Formation |
| <input type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation | <input type="checkbox"/> Transition Professionnelle (salarié en CDI) |
| <input type="checkbox"/> Plan de Développement des Compétences
(salarié en CDD ou en CDI) | <input type="checkbox"/> Financement Région, Pôle Emploi |
| | <input type="checkbox"/> Financement personnel/club |

Nous vous conseillons de contacter le Centre de Formation dès à présent

5. COUT DE LA FORMATION

Les frais administratifs s'élèvent à **30€**. Ils ne sont pas remboursables.

Durée totale de la formation : **728H** minimum pour la session en 1 an, **1036H** minimum pour la session en 2 ans.

Le coût pédagogique est de **12€ par** heure de formation.

6. EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour vous présenter aux tests d'entrée, vous devez répondre aux exigences suivantes (cocher la case) :

➤ Justifier d'un classement de 15/2 au minimum :

Etre ou avoir été classé 15/2 au classement fédéral

Monter à 15/2 avec les résultats de la saison en cours à la date de sortie du classement mensuel d'août 2022

Meilleur classement : _____ **Année :** _____

- Justifier d'une expérience d'enseignement du tennis de 90 heures sur une saison sportive :
- Dispense pour les titulaires du CQP-AMT ou du CQP-ET (*joindre obligatoirement la copie du diplôme*)
 - Attestation d'expérience d'enseignement délivrée par le Directeur Technique National ou son représentant : production d'une attestation d'expérience d'enseignement de 90 heures, avec avis argumenté de l'enseignement professionnel du club, signée par ce dernier et le président du club (*cf Annexe 1*).

7. LES TESTS D'ENTREE EN FORMATION

Objectifs des tests : sélectionner parmi les candidats répondant à l'exigence préalable ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme et leur insertion professionnelle.

Nature des tests :

1) Test n°1 : épreuve pédagogique.

- Direction d'une séquence d'enseignement collective auprès d'un public jeune ou adultes (séance collective de 2 à 6 joueurs) d'une durée d'une heure :
- 15 minutes de préparation
- 30 minutes de séances
- 15 minutes d'entretien

2) Test n° 2 : épreuve écrite

- Prise de note durant 10 minutes (enregistrement numérique) suivi d'une production écrite ou numérique de 45 minutes.
- Ce test doit permettre de démontrer la capacité d'assimilation, de synthèse et de méthodologie du candidat.
- Possibilité de se munir d'un ordinateur portable

3) Test n°3 : épreuve orale

- Présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel : 30 minutes dont 10 minutes de présentation et 20 minutes de questionnement
- Ce test doit permettre de vérifier le niveau de motivation du candidat, ainsi que sa capacité à communiquer par oral

4) Test n°4 : épreuve technique

- Démonstration technique en jeu des différents coups de tennis : 30 minutes.
- Ce test doit permettre de vérifier que le candidat possède une maîtrise technique et physique suffisante pour enseigner le tennis à tout public.

5) Test n°5 : épreuve physique

- Epreuve de navette du Luc Léger
- Ce test doit nous permettre de vérifier le capacité physique et mentale du candidat

8. MODALITES DE POSITIONNEMENT

Le positionnement du stagiaire se déroulera durant les mois de juin et juillet en structure d'alternance : nécessité de se rendre DISPONIBLE.

➤ Modalités de positionnement :

- 1) Présentation d'une production d'un document numérique le jour de la visite de positionnement suite à l'envoi par le Centre de Formation **48h avant**, d'une étude de cas comprenant la fiche diagnostique de la structure d'alternance.

Test visant à démontrer les capacités de synthèse et de méthodologie ainsi que l'utilisation des outils bureautiques (word, excel, présentation power point et vidéo)

- 2) Entretien de positionnement d'une heure en structure d'alternance réalisé en présence du stagiaire, du tuteur, du président de la structure ainsi qu'un membre du Centre de Formation.

9. ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Les candidats titulaires des UC 1 et 2 du D.E mention tennis sont dispensés des tests d'entrée 2 et 3.

Les candidats titulaires des UC 3 et 4 du D.E mention tennis sont dispensés des tests d'entrée 4 et 5.

Avez-vous bénéficié d'une demande de Validation d'Acquis de l'Expérience ? OUI NON

Envisagez-vous de demander des allègements de formation ? OUI NON

Si oui, remplir l'Annexe 2.

Afin de respecter le principe de l'alternance en formation, tout candidat ayant satisfait aux tests d'entrée doit trouver, avant son entrée en formation, une (ou plusieurs) structure(s) d'accueil pour son application pédagogique.

Si cette condition n'est pas remplie, le candidat ne peut pas intégrer la formation.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

déclare sur l'honneur que :

- J'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- Les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 13-3, 433-19, 441-2 et 441-7 du code pénal)

Vous serez averti(e) par mail de la suite donnée à votre dossier.

Une convocation vous sera ensuite adressée avant la date des tests d'entrée.

Fait le :

Signature du candidat

PIECES A JOINDRE

Exigences préalables (cocher les cases)

- Exigence de classement
- Exigence d'expérience professionnelle : copie du diplôme du CQP-AMT ou du CQP-ET ou attestation d'expérience d'enseignement, signée par le président et l'enseignant professionnel du club (*annexe 1*).

Éléments complémentaires obligatoires (cocher les cases)

- Fiches normalisées du dossier (pages 3 à 7)
- Copie diplôme premiers secours (PSC1, AFPS, SST) : les attestations de participation et la formation initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée pendant la journée d'appel de préparation à l'appel de la défense ne sont pas acceptées
- 1 photo d'identité
- Photocopie pièce d'identité en cours de validité (CNI, livret de famille, passeport, extrait d'acte de naissance)
- Un certificat médical de moins de trois mois avant la date d'entrée en formation (*cf annexe 2*)
- Pour les moins de 25 ans, copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à l'appel de la défense
- Copie licence fédérale 2022
- Le cas échéant, annexe 3, demande d'allègement
- Annexe 4 : lettre d'intention
- Copie carte professionnelle du tuteur, en cours de validité
- 1 curriculum vitae
- 1 lettre de motivation
- 1 chèque de 30€ pour frais de participation à l'ordre de la Ligue ARA de Tennis
- Copie attestation d'assuré social en cours de validité
- Copie attestation d'assurance responsabilité en cours de validité
- Copie de tous les diplômes (en vue d'une éventuelle demande d'allègement)

Tout dossier incomplet entraîne la non inscription aux tests d'entrée

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le : COMPLET OUI NON

Dossier retourné le :

Motif :

.....

Cachet Centre de Formation

ANNEXE 1 – ATTESTATION D'EXPERIENCE D'ENSEIGNEMENT

Je soussigné (e) :

Président(te) de la structure :

Certifie que M, Mme

Justifie d'une expérience d'enseignement d'au moins 90 heures sur une saison sportive.

J'indique la nature de l'expérience :

- Encadrement de groupes Galaxie Tennis
- Encadrement de séances collectives adultes
- Assistance d'une personne titulaire au minimum du BE1 ou du DE
- Autre(s) : préciser.....

J'indique la saison sportive (dates de début et de fin d'exercice) :

Avis argumenté de l'enseignant professionnel du club :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à, le

Signature du président et tampon du club

Signature de l'enseignant professionnel



CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e)

Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour,

Mme - Melle - M.

et avoir constaté que l'intéressé(e) ne présente pas de contre-indication à **la pratique**
et à **l'encadrement** du **TENNIS**.

Fait à,

le

Signature et cachet obligatoire :

ANNEXE 3 – DEMANDE D'ALLEGEMENT DU TEMPS DE FORMATION

Nom : Prénom :

Unités Capitalisables	Intitulé	Allègement demandé OUI - NON
UC 1	ETRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action	
UC 2	ETRE CAPABLE DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION OI 21 EC d'animer une équipe de travail OI 22 EC de promouvoir les actions programmées OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action OI 24 EC d'animer la démarche qualité	
UC 3	ETRE CAPABLE DE CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN TENNIS OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement OI 33 EC de conduire des actions de formation OI 34 EC de maîtriser les éléments technico-tactiques du tennis	
UC 4	ETRE CAPABLE D'ENCADRER LE TENNIS EN SECURITE OI 41 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants OI 42 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers lors de stages, tournées ou déplacements	

Je sollicite le bénéfice des allègements de formation mentionnés ci-dessus et joins à cette demande tous les justificatifs nécessaires, sachant que ceux-ci ne me dispensent pas des certifications correspondantes.

Par ailleurs, je note que les allègements ne seront accordés qu'après l'entretien de positionnement.

Signature du candidat

ANNEXE 4 – LETTRE D’INTENTION – STAGE PEDAGOGIQUE EN CLUB

Je soussigné(e) : Représentant le club (numéro + nom) : En qualité de : Téléphone/mail : Atteste par la présente notre intention de confier à Mme/Mr : Moniteur stagiaire au Centre de Formation de la Ligue Auvergne –Rhône Alpes de Tennis heures d’enseignement/entraînement/formation de cadres heures de développement En respectant le principe de l’alternance (500 heures minimum en club)	Pour valoir ce que de droit, Date, signature et cachet du club
--	---

ACTIVITES DU STAGIAIRE DANS LA STRUCTURE

ENSEIGNEMENT – ENTRAINEMENT – FORMATION DE CADRES : heures

ENSEIGNEMENT JEUNESheures

- Organisation, programmation, réunion parents
- Encadrements du terrain blanc au terrain vert
- Encadrement de l’initiation au perfectionnement des adolescents
- Organisation des journées « jeu et matches »

ENTRAINEMENT JEUNESheures

- Organisation, programmation, réunion parents
- Encadrement séances collectives tennis et physiques
- Encadrement de séances individuelles
- Suivi en compétitions

INITIATION/PERFECTIONNEMENT ADULTESheures

- Encadrement des séances collectives
- Encadrement de séances individuelles

ENTRAINEMENT ADULTESheures

- Organisation, programmation
- Encadrement des séances tennis et physiques

FORMATION DE CADRESheures

- Formation des initiateurs/AMT

DEVELOPPEMENT DU CLUB : heures

PARTICIPATION AU PROJET DU CLUBheures

- Projet club, diagnostic
- Réunions de bureau

PARTICIPATION A L’ANIMATION DU CLUBheures

MISE EN ŒUVRE D’UN PROJET SPECIFIQUEheures

- Préparation d’un argumentaire
- Présentation aux dirigeants
- Participation à la gestion des ressources humaines et financières
- Plan de communication
- Mise en œuvre en responsabilité
- Evaluation du projet

Ce document n’est pas un engagement ; un contrat ou une convention seront signés en cas de réussite du candidat aux tests d’entrée.

UC 1 EC DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel

- OI 111 EC d'inscrire son action dans le cadre des valeurs de l'organisation et dans une perspective éducative ;
- OI 112 EC de prendre en compte les attentes des dirigeants et les orientations des instances régionales et nationales ;*
- OI 113 EC de prendre en compte les attentes des acteurs institutionnels locaux ;
- OI 114 EC de prendre en compte les attentes des publics concernés ;
- OI 115 EC de prendre en compte les formes de pratique du tennis dans son environnement proche ;
- OI 116 EC de participer au diagnostic de la structure ;
- OI 117 EC d'inscrire son action dans le cadre des objectifs de développement de la structure.

OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action

- OI 121 EC de participer à la réflexion sur des projets sportifs ou de développement ;
- OI 122 EC de participer à la définition des objectifs des projets sportifs ou de développement ;
- OI 123 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;*
- OI 124 EC de concevoir des outils d'évaluation ;
- OI 125 EC de participer à l'évaluation des actions de développement menées.

OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

- OI 131 EC d'identifier les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des projets ;
- OI 132 EC de participer à l'élaboration des budgets prévisionnels relatifs aux différents projets d'actions ;
- OI 133 EC de proposer des actions de communication et de promotion internes et externes.

UC 2 EC DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

OI 21 EC d'animer une équipe de travail

- OI 211 EC de participer au choix des intervenants ;
- OI 212 EC d'informer les membres de l'équipe chargée de mettre en œuvre le projet ;
- OI 213 EC de définir le rôle de chaque intervenant ;
- OI 214 EC de favoriser le travail en équipe et la communication entre les intervenants.

OI 22 EC de promouvoir les actions programmées

- OI 221 EC de participer aux actions de communication et de promotion, internes et externes ;
- OI 222 EC d'accueillir et d'informer les différents publics des actions éducatives et de développement.

OI 23 EC de mettre en œuvre des programmes d'action

- OI 231 EC de planifier la mise en œuvre des projets sportifs ou de développement ;
- OI 232 EC de planifier l'utilisation des installations pour des projets sportifs ou de développement ;
- OI 233 EC d'anticiper les besoins en matériel pour des projets sportifs ou de développement ;
- OI 234 EC d'assurer la mise en œuvre de projets ;
- OI 235 EC d'assurer le suivi du budget des actions programmées ;*
- OI 236 EC de conduire des animations sportives et extra sportives ;
- OI 237 EC d'organiser des compétitions individuelles et par équipes.

OI 24 EC de participer à la démarche qualité *

- OI 241 EC de veiller au respect des procédures établies ;
- OI 242 EC de procéder aux évaluations intermédiaires ;
- OI 243 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité ;*
- OI 244 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.

UC 3 EC DE CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN TENNIS

OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement

- OI 311 EC d'inscrire son action dans le cadre des objectifs sportifs et éducatifs de la structure et en tenant compte des attentes des différents publics ;*
- OI 312 EC de concevoir les cycles d'enseignement tennistique et physique pour les pratiquants ;*
- OI 313 EC d'évaluer le niveau d'un pratiquant ou d'un groupe de pratiquants ;
- OI 314 EC de définir des objectifs de travail pour les pratiquants ;*
- OI 315 EC d'élaborer des séances, individuelles ou collectives, d'enseignement tennistique et physique pour les pratiquants ;*
- OI 316 EC de diriger des séances, individuelles ou collectives ;*
- OI 317 EC d'adapter son enseignement en fonction des comportements des pratiquants ;*
- OI 318 EC de réaliser des bilans pédagogiques ;
- OI 319 EC de se tenir informé de l'évolution de l'enseignement du tennis ;
- OI 320 EC de collaborer avec une structure de référence.

OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement

- OI 321 EC de concevoir un programme d'entraînement et de compétition pour un joueur ou un groupe de joueurs d'un niveau départemental ;
- OI 322 EC d'élaborer des séances d'entraînement tennis, collectives ou individuelles, pour des jeunes ou des adultes d'un niveau départemental ;
- OI 323 EC d'élaborer des séances d'entraînement physique pour des jeunes ou des adultes d'un niveau départemental ;
- OI 324 EC de diriger des séances d'entraînement, individuelles ou collectives ;***
- OI 325 EC de préparer les joueurs à participer à des compétitions ;
- OI 326 EC de conseiller les joueurs lors des compétitions ;
- OI 327 EC d'effectuer des bilans personnalisés des joueurs dont il a la charge ;*
- OI 328 EC d'évaluer des séances ou des cycles d'entraînement ;
- OI 329 EC de faire évoluer ses entraînements en fonction des bilans ;
- OI 329a EC d'établir un relationnel favorable avec les parents des jeunes joueurs entraînés ;
- OI 329b EC de prendre en charge l'organisation et les aspects matériels d'un circuit de compétitions ou d'un stage ;
- OI 329c EC d'encadrer un stage ou un circuit de compétitions ;
- OI 329d EC de s'assurer du suivi médical des joueurs entraînés ;
- OI 329e EC de prévenir le dopage et les comportements à risques ;
- OI 329f EC de veiller à l'éducation sportive et au respect de l'éthique ;
- OI 329g EC de vérifier la conformité du matériel technique nécessaire ;
- OI 329h EC de se tenir informé de l'évolution du tennis de compétition ;*
- OI 329i EC de s'informer de la filière du haut niveau auprès d'une structure de référence.

OI 33 EC de conduire des actions de formation

- OI 331 EC de définir l'organisation pédagogique de la structure ;
- OI 332 EC d'identifier les besoins spécifiques des enseignants de sa structure ;
- OI 333 EC d'adapter les contenus de formation aux spécificités de la structure et à l'activité des enseignants ;
- OI 334 EC de créer les supports pédagogiques nécessaires ;
- OI 335 EC de mettre en œuvre les situations formatives ;
- OI 336 EC d'évaluer régulièrement l'activité des enseignants placés sous sa responsabilité et l'impact de ses interventions ;
- OI 337 EC de coopérer avec les responsables pédagogiques dont dépend sa structure ;
- OI 338 EC d'informer les enseignants placés sous sa responsabilité des actions de formation continue.

OI 34 EC de maîtriser les éléments technico-tactiques du tennis

- OI 341 EC de démontrer les différents coups du tennis et leur utilisation ;*
- OI 342 EC d'expliciter les différents coups du tennis et leur utilisation.*

UC 4 EC D'ENCADRER LE TENNIS EN SECURITE

OI 41 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

- OI 411 EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant ;
- OI 412 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- OI 413 EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

OI 42 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

- OI 421 EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique ;
- OI 422 EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique ;
- OI 423 EC de veiller à la maintenance des installations et du matériel ;
- OI 424 EC de veiller au respect des mesures de sécurité.

OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers lors de stages, tournées ou déplacements

- OI 431 EC d'évaluer les risques encourus par des pratiquants lors d'un stage ;
- OI 432 EC d'évaluer les risques encourus par des pratiquants lors d'une tournée ou d'un déplacement ;
- OI 433 EC de respecter la réglementation relative à l'encadrement de groupes d'enfants ;
- OI 434 EC d'effectuer les démarches administratives relatives à l'encadrement de groupes d'enfants.
- OI 435 EC d'agir en cas de maltraitance de mineurs

ANNEXE 7 - PROGRAMME DE FORMATION (1 an) - Diplôme d'Etat J.E.P.S.

UC 1 CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION 119 HEURES +/- 14 HEURES

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 2 COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION 77 HEURES +/- 7 HEURES

- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Mettre en œuvre des programmes d'action
- Participer à la démarche qualité *
- Gérer son emploi

UC 3 CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN TENNIS 420 HEURES +/- 21 HEURES

- Conduire une démarche d'enseignement
- Conduire une démarche d'entraînement
- Conduire des actions de formation
- Maîtriser les éléments technico-tactiques du tennis

UC 4 ENCADRER LE TENNIS EN SECURITE 42 HEURES +/- 14 HEURES

- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers lors de stages, tournées ou déplacements

Actions complémentaires 42 HEURES

avec l'Equipe Technique Régionale de Ligue et les conseillers en Développement

CERTIFICATIONS – RATTRAPAGES 42 HEURES

UC 1 – CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION	
UC 2 – COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION	21 heures
➤ Evaluation	7 heures
➤ Rattrapage	14 heures
UC 3 – CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF	
UC 4 – ENCADRER LE TENNIS EN SECURITE	21 heures
➤ Evaluation	7 heures
➤ Rattrapage	14 heures

TOTAL 728 HEURES

ANNEXE 7 - PROGRAMME DE FORMATION (2 ans) - Diplôme d'Etat J.E.P.S.

UC 1	CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION	119 HEURES
	<ul style="list-style-type: none">➤ Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel➤ Formaliser les éléments d'un projet d'action➤ Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action	
UC 2	COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION	77 HEURES
	<ul style="list-style-type: none">➤ Animer une équipe de travail➤ Promouvoir les actions programmées➤ Mettre en œuvre des programmes d'action➤ Participer à la démarche qualité *➤ Gérer son emploi	
UC 3	CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN TENNIS	679 HEURES
	<ul style="list-style-type: none">➤ Conduire une démarche d'enseignement➤ Conduire une démarche d'entraînement➤ Conduire des actions de formation➤ Maîtriser les éléments technico-tactiques du tennis	
UC 4	ENCADRER LE TENNIS EN SECURITE	35 HEURES
	<ul style="list-style-type: none">➤ Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants➤ Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers➤ Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers lors de stages, tournées ou déplacements	
Actions complémentaires		84 HEURES
avec l'Equipe Technique Régionale de Ligue et les conseillers en Développement		
CERTIFICATIONS – RATTRAPAGES		42 HEURES
UC 1 – CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION		
UC 2 – COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION		21 heures
➤ Evaluation		7 heures
➤ Rattrapage		14 heures
UC 3 – CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF		
UC 4 – ENCADRER LE TENNIS EN SECURITE		21 heures
➤ Evaluation		7 heures
➤ Rattrapage		14 heures
TOTAL		1036 HEURES

ANNEXE 8 – CALENDRIERS DE FORMATION

CALENDRIER PREVISIONNEL DEJEPS 2022-2023 - ANTENNE DE BRON (FORMATION EN 1 an)

AOÛT 2022				
1	L			
2	M			
3	M			
4	J			
5	V			
6	S			
7	D			
8	L			
9	M			
10	M			
11	J			
12	V			
13	S			
14	D			
15	L			
16	M			
17	M			
18	J			
19	V			
20	S			
21	D			
22	L			
23	M			
24	M	UC1	UC3	7
25	J	UC3	UC3	7
26	V	UC4	UC4	7
27	S			
28	D			
29	L	UC1	UC1	7
30	M	UC3	UC3	7
31	M	UC3	UC3	7

42

UC1	10,5 heures
UC2	0 heures
UC3	24,5 heures
UC4	7 heures

SEPTEMBRE 2022				
1	J	UC3	UC3	7
2	V	UC3	UC3	7
3	S			
4	D			
5	L	UC1	UC1	7
6	M	UC1	UC1	7
7	M			
8	J	UC3	UC3	7
9	V	UC3	UC3	7
10	S			
11	D			
12	L	UC1	UC1	7
13	M	UC1	UC1	7
14	M			
15	J	UC3	UC3	7
16	V	UC3	UC3	7
17	S			
18	D			
19	L	UC1	UC1	7
20	M	UC3	UC3	7
21	M			
22	J			
23	V			
24	S			
25	D			
26	L	UC1	UC4	7
27	M	UC3	UC3	7
28	M			
29	J			
30	V			

98

UC1	38,5 heures
UC2	0 heures
UC3	56 heures
UC4	3,5 heures

OCTOBRE 2022				
1	S			
2	D			
3	L	UC1	UC4	7
4	M	UC3	UC3	7
5	M			
6	J			
7	V			
8	S			
9	D			
10	L	UC1	UC3	7
11	M	UC3	UC3	7
12	M			
13	J			
14	V			
15	S			
16	D			
17	L	UC1	UC1	7
18	M	UC3	UC3	7
19	M			
20	J			
21	V			
22	S			
23	D			
24	L	UC3	UC3	7
25	M	UC3	UC3	7
26	M	UC3	UC3	7
27	J	UC3	UC3	7
28	V	UC3	UC3	7
29	S			
30	D			
31	L			

77

UC1	14 heures
UC2	0 heures
UC3	59,5 heures
UC4	3,5 heures

NOVEMBRE 2022				
1	M			
2	M			
3	J			
4	V			
5	S			
6	D			
7	L	UC1	UC3	7
8	M	UC3	UC3	7
9	M			
10	J			
11	V			
12	S			
13	D			
14	L	UC1	UC3	7
15	M	UC3	UC3	7
16	M			
17	J			
18	V			
19	S			
20	D			
21	L	UC1	UC4	7
22	M	UC3	UC3	7
23	M			
24	J			
25	V			
26	S			
27	D			
28	L	UC1	UC3	7
29	M	UC3	UC3	7
30	M			

56

UC1	14 heures
UC2	0 heures
UC3	38,5 heures
UC4	3,5 heures

DECEMBRE 2022				
1	J			
2	V			
3	S			
4	D			
5	L	UC1	UC1	7
6	M	UC3	UC3	7
7	M			
8	J			
9	V			
10	S			
11	D			
12	L	UC1	UC4	7
13	M	UC3	UC3	7
14	M			
15	J			
16	V			
17	S			
18	D			
19	L	UC3	UC3	7
20	M	UC3	UC3	7
21	M	UC3	UC3	7
22	J	UC3	UC3	7
23	V	UC3	UC3	7
24	S			
25	D			
26	L			
27	M			
28	M			
29	J			
30	V			
31	S			

63

UC1	10,5 heures
UC2	0 heures
UC3	49 heures
UC4	3,5 heures

JANVIER 2023				
1	D			
2	L	UC2	UC2	7
3	M	UC3	UC3	7
4	M			
5	J			
6	V			
7	S			
8	D			
9	L	UC2	UC2	7
10	M	UC3	UC3	7
11	M			
12	J			
13	V			
14	S			
15	D			
16	L	UC2	UC4	7
17	M	UC3	UC3	7
18	M			
19	J			
20	V			
21	S			
22	D			
23	L	UC2	UC2	7
24	M	UC3	UC3	7
25	M			
26	J			
27	V			
28	S			
29	D			
30	L	UC2	UC2	7
31	M	UC3	UC3	7

70

UC1	0 heures
UC2	31,5 heures
UC3	35 heures
UC4	3,5 heures

FEVRIER 2023				
1	M			
2	J			
3	V			
4	S			
5	D			
6	L	UC3	UC3	7
7	M	UC3	UC3	7
8	M	UC3	UC3	7
9	J	UC3	UC3	7
10	V	UC3	UC3	7
11	S			
12	D			
13	L	AC	AC	7
14	M	AC	AC	7
15	M	AC	AC	7
16	J	AC	AC	7
17	V	AC	AC	7
18	S	AC	AC	7
19	D			
20	L	UC2	UC4	7
21	M	UC3	UC3	7
22	M			
23	J			
24	V			
25	S			
26	D			
27	L	UC2	UC3	7
28	M	UC3	UC3	7

105

UC1	0 heures
UC2	7 heures
UC3	52,5 heures
UC4	3,5 heures

MARS 2023				
1	M			
2	J			
3	V			
4	S			
5	D			
6	L	UC2	UC4	7
7	M	UC3	UC3	7
8	M			
9	J			
10	V			
11	S			
12	D			
13	L	UC2	UC2	7
14	M	UC3	UC3	7
15	M			
16	J			
17	V			
18	S			
19	D			
20	L	UC2	UC2	7
21	M	UC3	UC3	7
22	M			
23	J			
24	V			
25	S			
26	D			
27	L	UC2	UC2	7
28	M	UC3	UC4	7
29	M			
30	J			
31	V			

56

UC1	0 heures
UC2	25 heures
UC3	25 heures
UC4	7 heures

AVRIL 2023				
1	S			
2	D			
3	L			
4	M	UC3	UC3	7
5	M			
6	J	UC2	UC3	7
7	V			
8	S			
9	D			
10	L	UC3	UC3	7
11	M	UC3	UC3	7
12	M	UC3	UC3	7
13	J	UC3	UC3	7
14	V	UC3	UC3	7
15	S			
16	D			
17	L			
18	M			
19	M			
20	J			
21	V			
22	S			
23	D			
24	L	UC2	UC3	7
25	M	UC3	UC3	7
26	M			
27	J			
28	V			
29	S			
30	D			

63

UC1	0 heures
UC2	7 heures
UC3	56 heures
UC4	0 heures

MAI 2023				
1	L			
2	M	UC3	UC3	7
3	M			
4	J	UC2	UC2	7
5	V			
6	S			
7	D			
8	L			
9	M	UC3	UC3	7
10	M			
11	J			
12	V			
13	S			
14	D			
15	L	UC2	UC3	7
16	M	UC3	UC3	7
17	M			
18	J			
19	V			
20	S			
21	D			
22	L	UC2	UC3	7
23	M	UC3	UC3	7
24	M			
25	J			
26	V			
27	S			
28	D			
29	L			
30	M	UC3	UC3	7
31	M			

56

UC1	0 heures
UC2	14 heures
UC3	42 heures
UC4	0 heures

JUIN 2023				
1	J			
2	V			
3	S			
4	D			
5	L	certificatives UC1/2/3/4		
6	M			
7	M			
8	J			
9	V			
10	S			
11	D			
12	L			
13	M	</		

CALENDRIER PREVISIONNEL DEJEPS 2022-2023 - ANTENNE DE SEYSSINS (FORMATION EN 1 an)

AOÛT 2022				
1	L			
2	M			
3	M			
4	J			
5	V			
6	S			
7	D			
8	L			
9	M			
10	M			
11	J			
12	V			
13	S			
14	D			
15	L			
16	M			
17	M			
18	J			
19	V			
20	S			
21	D			
22	L			
23	M			
24	M	UC 1	UC 3	7
25	J	UC 3	UC 3	7
26	V	UC 4	UC 4	7
27	S			
28	D			
29	L	UC 3	UC 3	7
30	M	UC 1	UC 1	7
31	M	UC 3	UC 3	7
42				
UC 1	10,5 heures			
UC 2	0 heures			
UC 3	24,5 heures			
UC 4	7 heures			

SEPTEMBRE 2022				
1	J	UC 3	UC 3	7
2	V	UC 3	UC 3	7
3	S			
4	D			
5	L	UC 3	UC 3	7
6	M	UC 3	UC 3	7
7	M			
8	J	UC 1	UC 1	7
9	V	UC 1	UC 1	7
10	S			
11	D			
12	L	UC 3	UC 3	7
13	M	UC 3	UC 3	7
14	M			
15	J	UC 1	UC 1	7
16	V	UC 1	UC 1	7
17	S			
18	D			
19	L			
20	M			
21	M			
22	J	UC 1	UC 4	7
23	V	UC 3	UC 3	7
24	S			
25	D			
26	L			
27	M			
28	M			
29	J	UC 1	UC 1	7
30	V	UC 3	UC 3	7
98				
UC 1	38,5 heures			
UC 2	0 heures			
UC 3	56 heures			
UC 4	3,5 heures			

OCTOBRE 2022				
1	S			
2	D			
3	L			
4	M			
5	M			
6	J	UC 1	UC 4	7
7	V	UC 3	UC 3	7
8	S			
9	D			
10	L			
11	M			
12	M			
13	J	UC 1	UC 3	7
14	V	UC 3	UC 3	7
15	S			
16	D			
17	L			
18	M			
19	M			
20	J	UC 1	UC 1	7
21	V	UC 3	UC 3	7
22	S			
23	D			
24	L	UC 3	UC 3	7
25	M	UC 3	UC 3	7
26	M	UC 3	UC 3	7
27	J	UC 3	UC 3	7
28	V	UC 3	UC 3	7
29	S			
30	D			
31	L			
77				
UC 1	14,0 heures			
UC 2	0 heures			
UC 3	59,5 heures			
UC 4	3,5 heures			

NOVEMBRE 2022				
1	M			
2	M			
3	J			
4	V			
5	S			
6	D			
7	L			
8	M			
9	M			
10	J	UC 1	UC 3	7
11	V			
12	S			
13	D			
14	L			
15	M			
16	M			
17	J	UC 1	UC 3	7
18	V	UC 3	UC 3	7
19	S			
20	D			
21	L			
22	M			
23	M			
24	J	UC 1	UC 4	7
25	V	UC 3	UC 3	7
26	S			
27	D			
28	L			
29	M			
30	M			
35				
UC 1	10,5 heures			
UC 2	0 heures			
UC 3	21 heures			
UC 4	3,5 heures			

DECEMBRE 2022				
1	J	UC 1	UC 3	7
2	V	UC 3	UC 3	7
3	S			
4	D			
5	L			
6	M			
7	M			
8	J	UC 1	UC 1	7
9	V	UC 3	UC 3	7
10	S			
11	D			
12	L			
13	M			
14	M			
15	J	UC 1	UC 4	7
16	V	UC 3	UC 3	7
17	S			
18	D			
19	L	UC 3	UC 3	7
20	M	UC 3	UC 3	7
21	M	UC 3	UC 3	7
22	J	UC 3	UC 3	7
23	V	UC 3	UC 3	7
24	S			
25	D			
26	L			
27	M			
28	M			
29	J			
30	V			
31	S			
77				
UC 1	14 heures			
UC 2	0 heures			
UC 3	59,5 heures			
UC 4	3,5 heures			

JANVIER 2023				
1	D			
2	L			
3	M			
4	M			
5	J	UC 2	UC 2	7
6	V	UC 3	UC 3	7
7	S			
8	D			
9	L			
10	M			
11	M			
12	J	UC 2	UC 2	7
13	V	UC 3	UC 3	7
14	S			
15	D			
16	L			
17	M			
18	M			
19	J	UC 2	UC 4	7
20	V	UC 3	UC 3	7
21	S			
22	D			
23	L			
24	M			
25	M			
26	J	UC 2	UC 2	7
27	V	UC 3	UC 3	7
28	S			
29	D			
30	L			
31	M			
56				
UC 1	0 heures			
UC 2	24,5 heures			
UC 3	28 heures			
UC 4	3,5 heures			

FEVRIER 2023				
1	M			
2	J	UC 2	UC 4	7
3	V	UC 3	UC 3	7
4	S			
5	D			
6	L	UC 3	UC 3	7
7	M	UC 3	UC 3	7
8	M	UC 3	UC 3	7
9	J	UC 3	UC 3	7
10	V	UC 3	UC 3	7
11	S			
12	D			
13	L	AC	AC	7
14	M	AC	AC	7
15	M	AC	AC	7
16	J	AC	AC	7
17	V	AC	AC	7
18	S	AC	AC	7
19	D			
20	L			
21	M			
22	M			
23	J	UC 2	UC 4	7
24	V	UC 3	UC 3	7
25	S			
26	D			
27	L			
28	M			
105				
UC 1	0 heures			
UC 2	7 heures			
UC 3	49 heures			
UC 4	7 heures			

MARS 2023				
1	M			
2	J	UC 2	UC 3	7
3	V	UC 3	UC 3	7
4	S			
5	D			
6	L			
7	M			
8	M			
9	J	UC 2	UC 4	7
10	V	UC 2	UC 2	7
11	S			
12	D			
13	L			
14	M			
15	M			
16	J	UC 2	UC 2	7
17	V	UC 3	UC 3	7
18	S			
19	D			
20	L			
21	M			
22	M			
23	J	UC 2	UC 3	7
24	V	UC 3	UC 3	7
25	S			
26	D			
27	L			
28	M			
29	M			
30	J	UC 2	UC 2	7
31	V	UC 3	UC 3	7
70				
UC 1	0 heures			
UC 2	32 heures			
UC 3	35,0 heures			
UC 4	3,5 heures			

AVRIL 2023				
1	S			
2	D			
3	L			
4	M			
5	M			
6	J	UC 2	UC 3	7
7	V	UC 3	UC 3	7
8	S			
9	D			
10	L	UC 3	UC 3	7
11	M	UC 3	UC 3	7
12	M	UC 3	UC 3	7
13	J	UC 3	UC 3	7
14	V	UC 3	UC 3	7
15	S			
16	D			
17	L			
18	M			
19	M			
20	J			
21	V			
22	S			
23	D			
24	L			
25	M			
26	M			
27	J	UC 2	UC 3	7
28	V	UC 3	UC 3	7
29	S			
30	D			
63				
UC 1	0 heures			
UC 2	7 heures			
UC 3	56 heures			
UC 4	0 heures			

MAI 2023				
1	L			
2	M			
3	M			
4	J	UC 2	UC 3	7
5	V	UC 3	UC 3	7
6	S			
7	D			
8	L			
9	M			
10	M			
11	J	UC 2	UC 3	7
12	V	UC 3	UC 3	7
13	S			
14	D			
15	L			
16	M			
17	M			
18	J			
19	V	UC 3	UC 3	7
20	S			
21	D			
22	L			
23	M			
24	M			
25	J	UC 2	UC 3	7
26	V	UC 3	UC 3	7
27	S			
28	D			
29	L			
30	M			
31	M			
49				
UC 1	0 heures			
UC 2	10,5 heures			
UC 3	38,5 heures			
UC 4	0 heures			

JUIN 2023						
1	J	UC 2	UC 3	7		
2	V	UC 3	UC 3	7		
3	S					
4	D					
5	L	certificatives UC1/2/3/4				
6	M					
7	M					
8	J					
9	V					
10	S					
11	D					
12	L					
13	M					
14	M					
15	J					

CALENDRIER PREVISIONNEL DEJEPS 2022-2023 - ANTENNE DE BRON (FORMATION EN 2 ans - Année 1)

AOUT 2022	
1	L
2	M
3	M
4	J
5	V
6	S
7	D
8	L
9	M
10	M
11	J
12	V
13	S
14	D
15	L
16	M
17	M
18	J
19	V
20	S
21	D
22	L
23	M
24	M
25	J
26	V
27	S
28	D
29	L
30	M
31	M

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

SEPTEMBRE 2022	
1	J
2	V
3	S
4	D
5	L
6	M
7	M
8	J
9	V
10	S
11	D
12	L
13	M
14	M
15	J
16	V
17	S
18	D
19	L
20	M
21	M
22	J
23	V
24	S
25	D
26	L
27	M
28	M
29	J
30	V

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

OCTOBRE 2022	
1	S
2	D
3	L
4	M
5	M
6	J
7	V
8	S
9	D
10	L
11	M
12	M
13	J
14	V
15	S
16	D
17	L
18	M
19	M
20	J
21	V
22	S
23	D
24	L
25	M
26	M
27	J
28	V
29	S
30	D
31	L

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

NOVEMBRE 2022	
1	M
2	M
3	J
4	V
5	S
6	D
7	L
8	M
9	M
10	J
11	V
12	S
13	D
14	L
15	M
16	M
17	J
18	V
19	S
20	D
21	L
22	M
23	M
24	J
25	V
26	S
27	D
28	L
29	M
30	M

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

DECEMBRE 2022	
1	J
2	V
3	S
4	D
5	L
6	M
7	M
8	J
9	V
10	S
11	D
12	M
13	M
14	M
15	J
16	V
17	S
18	D
19	L
20	M
21	M
22	J
23	V
24	S
25	D
26	L
27	M
28	M
29	J
30	V
31	S

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

JANVIER 2023	
1	D
2	L
3	M
4	M
5	J
6	V
7	S
8	D
9	L
10	M
11	M
12	J
13	V
14	S
15	D
16	L
17	M
18	M
19	J
20	V
21	S
22	D
23	L
24	M
25	M
26	J
27	V
28	S
29	D
30	L
31	M

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

FEVRIER 2023	
1	M
2	J
3	V
4	S
5	D
6	L
7	M
8	M
9	J
10	V
11	S
12	D
13	L
14	M
15	M
16	J
17	V
18	S
19	D
20	L
21	M
22	M
23	J
24	V
25	S
26	D
27	L
28	M

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

MARS 2023	
1	M
2	J
3	V
4	S
5	D
6	L
7	M
8	M
9	J
10	V
11	S
12	D
13	L
14	M
15	M
16	J
17	V
18	S
19	D
20	L
21	M
22	M
23	J
24	V
25	S
26	D
27	L
28	M
29	M
30	J
31	V

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

AVRIL 2023	
1	S
2	D
3	L
4	M
5	M
6	J
7	V
8	S
9	D
10	V
11	M
12	M
13	J
14	V
15	S
16	D
17	L
18	M
19	M
20	J
21	V
22	S
23	D
24	L
25	M
26	M
27	J
28	V
29	S
30	D

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

MAI 2023	
1	L
2	M
3	M
4	J
5	V
6	S
7	D
8	L
9	M
10	M
11	J
12	V
13	S
14	D
15	L
16	M
17	M
18	J
19	V
20	S
21	D
22	L
23	M
24	M
25	J
26	V
27	S
28	D
29	L
30	M
31	M

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

JUN 2023	
1	J
2	V
3	S
4	D
5	L
6	M
7	M
8	J
9	V
10	S
11	D
12	L
13	M
14	M
15	J
16	V
17	S
18	D
19	L
20	M
21	M
22	J
23	V
24	S
25	D
26	L
27	M
28	M
29	J
30	V

UC 1	heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

ANNEE 1	
UC 1	0,0
UC 2	0,0
UC 3	0
UC 4	0
AC	42
TOTAL	42

total 476

CALENDRIER PREVISIONNEL DEJEPS 2023-2024 - ANTENNE DE BRON (FORMATION EN 2 ans - Année 2)

AOUT 2023			
1	M		
2	M		
3	J		
4	V		
5	S		
6	D		
7	L		
8	M		
9	M		
10	J		
11	V		
12	S		
13	D		
14	L		
15	M		
16	M		
17	J		
18	V		
19	S		
20	D		
21	L		
22	M		
23	M		
24	J		
25	V		
26	S		
27	D		
28	L		7
29	M		7
30	M		7
31	J		7

SEPTEMBRE 2023			
1	V		7
2	S		
3	D		
4	L		7
5	M		7
6	M		
7	J		7
8	V		7
9	S		
10	D		
11	L		
12	M		
13	M		
14	J		7
15	V		7
16	S		
17	D		
18	L		
19	M		
20	M		
21	J		7
22	V		7
23	S		
24	D		
25	L		
26	M		
27	M		
28	J		7
29	V		7
30	S		

OCTOBRE 2023			
1	D		
2	L		
3	M		
4	M		
5	J		
6	V		7
7	S		
8	D		
9	L		
10	M		
11	M		
12	J		
13	V		7
14	S		
15	D		
16	L		
17	M		
18	M		
19	J		
20	V		7
21	S		
22	D		
23	L		
24	M		
25	M		
26	J		
27	V		
28	S		
29	D		
30	L		7
31	M		7

NOVEMBRE 2023			
1	M		7
2	J		7
3	V		7
4	S		
5	D		
6	L		
7	M		
8	M		
9	J		
10	V		7
11	S		
12	D		
13	L		
14	M		
15	M		
16	J		
17	V		7
18	S		
19	D		
20	L		
21	M		
22	M		
23	J		
24	V		7
25	S		
26	D		
27	L		
28	M		
29	M		
30	J		

DECEMBRE 2023			
1	V		7
2	S		
3	D		
4	L		
5	M		
6	M		
7	J		
8	V		7
9	S		
10	D		
11	L		
12	M		
13	M		
14	J		
15	V		7
16	S		
17	D		
18	L		7
19	M		7
20	M		7
21	J		7
22	V		7
23	S		
24	D		
25	L		
26	M		
27	M		
28	J		
29	V		
30	S		
31	D		

JANVIER 2024			
1	L		
2	M		
3	D		
4	L		7
5	V		7
6	S		
7	D		
8	L		
9	M		
10	M		
11	J		7
12	V		7
13	S		
14	D		
15	L		
16	M		
17	M		
18	J		
19	V		7
20	S		
21	D		
22	L		
23	M		
24	M		
25	J		
26	V		7
27	S		
28	D		
29	L		
30	M		
31	M		

UC 1	heures
UC 2	0 heures
UC 3	heures
UC 4	0 heures

UC 1	heures
UC 2	0 heures
UC 3	heures
UC 4	heures

UC 1	heures
UC 2	0 heures
UC 3	heures
UC 4	heures

UC 1	heures
UC 2	0 heures
UC 3	heures
UC 4	0 heures

UC 1	heures
UC 2	0 heures
UC 3	heures
UC 4	0 heures

UC 1	heures
UC 2	0 heures
UC 3	heures
UC 4	heures

FEVRIER 2024			
1	J		
2	V		7
3	S		
4	D		
5	L		
6	M		
7	M		
8	J		
9	V		7
10	S		
11	D		
12	L		7
13	M		7
14	M		7
15	J		7
16	V		7
17	S		
18	D		
19	L		
20	M		
21	M		
22	J		
23	V		7
24	S		
25	D		
26	L		
27	M		
28	M		
29	J		

MARS 2024			
1	V		7
2	S		
3	D		
4	L		
5	M		
6	M		
7	J		
8	V		7
9	S		
10	D		
11	L		
12	M		
13	M		
14	J		
15	V		7
16	S		
17	D		
18	L		
19	M		
20	M		
21	J		
22	V		7
23	S		
24	D		
25	L		
26	M		
27	M		
28	J		
29	V		7
30	S		
31	D		

AVRIL 2024			
1	L		
2	M		
3	M		
4	J		
5	V		7
6	S		
7	D		
8	L		
9	M		
10	M		
11	J		
12	V		7
13	S		
14	D		
15	L		7
16	M		7
17	M		7
18	J		7
19	V		7
20	S		
21	D		
22	L		
23	M		
24	M		
25	J		
26	V		7
27	S		
28	D		
29	L		
30	M		

MAI 2024			
1	M		
2	J		
3	V		7
4	S		
5	D		
6	L		
7	M		
8	M		
9	J		
10	V		
11	S		
12	D		
13	L		
14	M		
15	M		
16	J		
17	V		7
18	S		
19	D		
20	L		
21	M		
22	M		
23	J		
24	V		7
25	S		
26	D		
27	L		
28	M		
29	M		
30	J		
31	V		

JUN 2024			
1	S		
2	D		
3	L		
4	M		
5	M		
6	J		
7	V		
8	S		
9	D		
10	L		
11	M		
12	M		
13	J		
14	V		
15	S		
16	D		
17	L		
18	M		
19	M		
20	J		
21	V		
22	S		
23	D		
24	L		
25	M		
26	M		
27	J		
28	V		
29	S		
30	D		

ANNEE 2	
UC 1	0
UC 2	0,0
UC 3	0,0
UC 4	0
AC	42
TOTAL	42

total année 2 441

TOTAL 2 ANS	
UC 1	0,0
UC 2	0,0
UC 3	0,0
UC 4	0
AC	84
TOTAL	84,0

certificative/ Prépa
rattrapage/ rattrapage 28

UC 1	0 heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

UC 1	0 heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

UC 1	0 heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	0 heures

UC 1	0 heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	0 heures

UC 1	0 heures
UC 2	heures
UC 3	heures
UC 4	heures

total 917
AC 42
certif 14
rattrapage 28
total 1001